



2024 - 29

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 15 octobre 2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. **Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE, Laurence ROCHAS**  
**MM. : Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON, Frédéric MARCHAND, Antonio DA COSTA**

Absente : **Marion LIPAROTI**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Mme Martine GERBER** a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 20h43.

## OBJET : DELIBERATION CONCERNANT AIDE A LA CARTE DE TRANSPORT POUR LES COLLEGIENS

Le conseil est appelé à délibérer sur la proposition du Maire de mettre en place une aide au transport pour les collégiens se rendant au collège de Marines d'un montant de 50€. Cette aide sera versée sur présentation du titre de transport, d'un justificatif de domicile et d'un justificatif de règlement de ce titre.

Le conseil municipal autorise le maire à engager les sommes sur l'année 2024 auprès des administrés demandeurs.

La délibération n°2024-29 est soumise au vote et adoptée à 7 voix pour, 1 voix contre.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à :  
Contrôle de Légalité – Sous-préfecture de Pontoise  
Monsieur le Trésorier public

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Jérôme OLIVIER,  
Le Maire  
Pour extrait conforme,  
Fait à Neuilly-en-Vexin, le 15/10/2024

